

Rapport N° 55

Extension du Musée du Léman

Demande d'un crédit de CHF 270'000.- TTC afin de développer le projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire

Nyon, le 22 août 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Yves LEUZINGER, Valérie ANNEN, Luciano DE GARRINI, Danièle SCHWERZMANN, Frédéric TSCHUY, Bernard UELTSCHI, Mark WEAVER, Florence DARBRE (en remplacement d'Éric Bieler) s'est réunie le mardi 4 juillet 2017

La Commission a entendu et remercie Monsieur le Municipal Claude Uldry et le chef de service Patrik Troesch pour leurs explications et pour leurs réponses aux questions de la commission.

Monsieur Uldry rappelle les conditions de financement du projet et notamment le fait qu'un porteur du projet public est nécessaire pour avoir une possibilité de co-financement de la région (Disren) et du canton. Le principe d'un financement privé-public a toujours été de mise, même si les proportions ont varié depuis le lancement du projet en raison de l'augmentation du coût total du projet. Il insiste sur le fait qu'il faut aller jusqu'au dépôt du projet et la levée des éventuelles oppositions pour pouvoir lancer officiellement des demandes de dons en donnant confiance aux donateurs.

Depuis son lancement, le projet a évolué, notamment le programme du musée et des détails des aménagements. Un concours a été lancé avec 8 bureaux. Le projet lauréat intègre le bâtiment dans le paysage des murailles du front de ville. Depuis le concours, le projet lauréat a évolué notamment avec un puit de lumière plus conséquent. Le projet est présenté pour information à la commission, tant la partie extérieure du projet que le programme intérieur dans sa dernière version. Un restaurant principal sera ouvert aussi le soir en dehors des heures d'ouvertures. L'ancien bâtiment ne sera pas intégré à la partie publique du musée, mais les salles seront attribuées à des chercheurs, des archives et aux conservateurs des trois musées nyonnais pour créer une stimulation et des synergies entre les musées.

DISCUSSIONS

Après la présentation du projet, divers points sont discutés en présence de Messieurs Uldry et Troesch.

La Disren (Dispositif d'investissement solidaire de la région Nyonnaise, porté par le Conseil régional) sera une des structures de financement alors que la Ville est seule porteuse du projet.

Concernant les délais, il est rappelé qu'une fois le projet déposé et les oppositions levées, on aurait deux ans, délai prolongeable d'une année, pour réaliser le premier coup de pioche. C'est donc dans ce laps de temps qu'il faudra consolider la contribution des donateurs.

Avant la construction elle-même, un crédit d'étude devra encore être alloué pour la réalisation des plans détaillés et la concrétisation des appels d'offre sur cette base. Un crédit de CHF 2'500'000.- sera nécessaire pour cette phase.

Au vu des coûts des procédures en cours, on comprend pourquoi les donateurs sont réticents à s'engager formellement avant le dépôt du projet, le soutien des instances de la ville et le dépôt du projet définitif.

Pour Nyon, l'apport du Disren est important, mais il ne faut pas oublier que la ville participe de manière importante au co-financement des fonds de ce dispositif.

Les coûts de ce projet ayant pris l'ascenseur, et pas seulement le bâtiment mais aussi la muséographie, la fiabilité des sommes en jeu doit être questionnée. Le conseil municipal a reçu un message très clair du Président de la fondation qui s'engage à ne pas dépasser le montant actuel qui a été fixé autour de 45 millions. Durant la construction, il n'y aura en principe pas de mauvaises surprises, les architectes réalisant le projet étant les mêmes que ceux qui ont conçu le projet. Ils peuvent donc assurer une maîtrise des coûts.

La fondation s'est engagée de manière importante et des co-financements ont été trouvés même pour la phase risquée du projet (CHF 1'502'681.-). Selon les responsables communaux, il n'y a donc aucun risque que la fondation stoppe son activité et la recherche de fonds. Par contre, il est clair qu'il faudra réduire le programme ou prolonger les délais de réalisation tant que les fonds privés n'auront pas été récoltés.

Le fonctionnement futur et les frais relatifs sont questionnés. C'est la ville de Nyon qui devra assurer le fonctionnement du musée et en assumer les frais. C'est par exemple dans cette perspective que le bassin aquarium a été réduit de moitié pour éviter de trop grands frais d'entretien.

Les deux premières années d'ouverture vont permettre au MdL d'atteindre un pic de fréquentation dû à l'effet de nouveauté. Pour la première année, le budget a été estimé à CHF 1,6 million, contre CHF 1,1 million pour 2017. L'année suivante, une relance par une exposition temporaire d'importance est souhaitable, le budget a donc été augmenté à CHF 1,8 millions. Après le passage de ce cap, il devrait s'équilibrer autour des CHF 1,5 millions, l'équipe en place ayant pu nouer des partenariats en vue d'obtenir des soutiens réguliers de sponsors ou mécènes. Cette réorganisation, ainsi que les nouvelles infrastructures, vont favoriser une progression au niveau des produits financiers. En effet, grâce aux salles à louer de l'espace d'animations, l'organisation de conférences, séminaires, projections, animations diverses, mariages ou banquets, etc., sera possible et, fait unique à Nyon, accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Les espaces du musée et à ceux dévolus à l'animation seront bien séparés, de manière à ce que le restaurant, la cafeteria et les salles à louer puissent être gérés par une entreprise privée (fermage), laquelle apportera encore plus de dynamisme au site avec ses horaires élargis.

En couplant une offre muséale attrayante à un lieu de convivialité, l'extension du MdL, idéalement située au cœur du bassin lémanique, aura toutes les qualités pour répondre aux attentes du public d'aujourd'hui. Un plan d'affaires, demandé autant par le Canton que la Région, est en cours de préparation.

D'une fréquentation moyenne de 23'000 visiteurs actuellement, la fréquentation devrait se situer aux alentours de 50'000 visiteurs/an. Des actions spéciales, des expositions temporaires et une dynamique nouvelle soutenue par la modernité du bâtiment seront sans aucun doute les moteurs de cette nouvelle attractivité. Dans ce sens, la sécurité a été prévue de manière à pouvoir assurer la protection des collections importantes et des œuvres nécessitant une sécurisation optimale.

La commission prend note, malgré l'augmentation attendue du nombre de visiteurs, qu'aucune place de parc supplémentaire, excepté pour les vélos, n'ait été intégrée au projet. Les 50 places nécessaires selon les estimations pourront être absorbées par le parking de la Duche qui avait été dimensionné en tenant compte de la présence du musée. On compte par ailleurs sur 60% de visiteurs utilisant les transports publics (trains, bus, CGN, ...) ou le vélo.

Les TPN pourront donc en cas de besoin prévoir une nouvelle boucle pour faire le lien gare-bord de lac. Certains membres de la commission attendent donc une grande vigilance de la part de la

Municipalité et la réalisation de nouvelles études si nécessaire afin de s'assurer d'un accès suffisant aux visiteurs selon leur mode de transport.

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION

Délibération de la commission : Les conseillers prennent acte que le projet soumis est le résultat d'un concours sur invitation et que le projet Lauréat a été désigné. Mais il faut absolument que Nyon soit leader dans la réalisation de ce projet.

Pour la commission, ce projet d'extension du musée du Léman est très important, mais relève qu'il faut très être attentif aux dépenses d'investissement ainsi qu'aux coûts de fonctionnement. Ainsi, son financement doit être très bien suivi. L'exemple récent du musée de la fondation Pierre Arnaud à Lens, qui est en difficulté financière, incite à la vigilance. Il faudra donc bien assurer les revenus annexes, se doter d'un plan de financement solide et limiter les dépenses au strict nécessaire si la situation l'oblige.

Le tableau ci-dessous présente la répartition prévue pour le financement de ce projet. Nyon participe non seulement en financement direct, mais aussi comme cercle porteur dans le cadre du financement par la Région (DISREN). Le financement total est à hauteur de CHF 18.16 millions, soit 41% du coût total du projet.

La part de Nyon dans cette phase de Projet-Enquête, de CHF 344'318.-, est déjà financée en partie par le préavis 204/2015 pour CHF 74'318.-. Le solde de CHF 270'000 fait l'objet de ce préavis.

	Coût total	Fonds privés	Fonds publics		Part Nyon
					yc part DISREN
Concours	CHF 445 573	CHF 445 573			
Avant-projet	CHF 847 055	CHF 584 373	CHF 262 682		CHF 65 682
Projet-Enquête	CHF 1 119 860	CHF 685 542	CHF 434 318		CHF 344 318
Appels d'offres	CHF 2 250 000	CHF 1 250 000	CHF 1 000 000		CHF 750 000
Réalisation	CHF 39 802 000	CHF 10 052 000	CHF 29 750 000		CHF 17 000 000
	CHF 44 464 488	CHF 13 017 488	CHF 31 447 000		CHF 18 160 000
	100%	29%	71%		41%
			CHF 10 137 000		
			CHF 3 150 000		

La commission insiste sur le fait que la décision actuelle est décisive, car à ses yeux la commune ne pourra pas revenir en arrière après cette phase.

CONCLUSION

Après délibération, la commission unanime soutient le projet et recommande au Conseil de voter les conclusions du préavis 55, demandant notamment la libération d'un montant de CHF 270'000.- (part des CHF 344'318.- du tableau) pour compléter la phase de projet et de mise à l'enquête.

Elle rend attentif les Conseillers communaux aux montants totaux du projet et aux coûts d'exploitation en augmentation après réalisation du projet.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 55/2017 concernant le financement de l'extension du Musée du Léman,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Ville de Nyon à devenir porteur de projet afin de pouvoir solliciter des subsides de NyonRégion (DISREN) et du Canton de Vaud (LADE) ;
2. d'accorder un financement de CHF 270'000.- afin de développer le projet jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

Yves LEUZINGER, Président et rapporteur
Valérie ANNEN
Luciano DE GARRINI
Danièle SCHWERZMANN
Frédéric TSCHUY
Bernard UELTSCHI
Mark WEAVER
Florence DARBRE (en remplacement d'Éric Bieler)